BIOT ENCHANTANT
Assemblée Générale du 4 mai 2026

❖Vérification du quorum : Quorum atteint 24 présents et 2 pouvoirs

Ordre du jour :

- Rapport moral
- Rapport financier et approbation des comptes de l'exercice 2025
- Vote sur le budget de la saison 2026-2027
- Montant de la cotisation 2026-2027
- Projets pour la saison 2026
- Questions diverses

1-Rapport moral

Notre dernière AG date du 17 mars 2025

- Depuis, l'évènement marquant a été le changement de chef de chœur avec l'arrivée d'Antoine en septembre après la réussite d'Amandine au concours de l'éducation nationale et la fin de la collaboration avec François.
- Depuis 2022 la mairie nous aide : la subvention était de 1 800€ en 2022, 1 500€ en 2023, 1 000€ en 2024, 900€ en 2025 qui devrait être reconduite au même niveau cette année.
- Nous avons grâce à ces aides acheté un piano et des tenues de concert que nous avons renforcer par l'achat de de tenues d'hiver. Elle servira également pour prendre en charge une partie de la masterclass sur l'Ile sainte Marguerite du 19 et 20 septembre, le coût résiduel est de 65 € par choriste participant.

Au niveau musical

- Le répertoire n'a pas changé. Depuis 2012, il est mixte : classique / contemporain et chansons

Depuis son arrivée Antoine a enrichi notre répertoire de 28 chants variés. Les supports de travail sont globalement laissés au libre choix de chaque choriste.

Depuis notre dernière AG

Nous avons participé à la fête des associations de Biot le 7 septembre 2025. Nous avons recruté de nouvelles personnes notamment grâce à Antoine.

Nous avons donné notre première représentation en le 7 décembre à Saint Philippe à l'invitation de l'APE et un autre à l'invitation de l'AVF à Antibes 22 janvier 2026.

Notre prochain concert aura lieu le 14 juin 2026 à l'Eglise Saint Marie-Madelaine de BIOT avec Dominique notre pianiste. Nous aurons une répétition par pupitre le 30 mai 2026, 19 choristes sont inscrits.

Nous allons déposer un dossier pour la fête de la musique du 21 juin. La mairie a lancé un appel d'offre, nous aurons sa décision à partir du 28 mai.

Nous devons être prêts pour le concert à l'église.

Effectifs de l'année 2025/2026 : ils sont en légère augmentation par rapport à l'an dernier où nous étions 31. Nous comptons 39 choristes officiellement mais plutôt 33 assidus.

38 choristes, : 13 Sopranos, 11 altos, 7 ténors, 7 basses.

Répétitions : Chaque semaine de 18h30 à 20h30. Le premier cours d'essai est gratuit

Lieu : Salle Gilardi en priorité et exceptionnellement la salle des associations.

Nous avons un site internet où sont mises en ligne les partitions et les audios
http://www.biotenchantant.fr/Contact mail : biotenchantant@gmail.com

Le rapport moral est mis au vote : **Adopté à l'unanimité**

2- Rapport financier et approbation des comptes :

La parole est à Isabelle MONFORT notre trésorière.

Compte de résultats 2025

Les charges se montent à 6636,71€ réparties comme indiqué sur le compte de résultat joint à la convocation.
Nous avons un excédent de 1599,70€ qui correspond en partie à la subvention de la mairie non utilisée en totalité depuis 2 ans et aux charges réelles inférieures à celles budgétées.

Nous n'avons pas eu de dépenses particulières liées aux nouveaux chefs de chœur (Amandine et François). Le nombre de répétitions a été modéré surtout sur la fin de l'année.

Les grosses dépenses ont été vestimentaires (doudounes pour tous les choristes et chemises pour les nouveaux choristes).

Le rapport financier est mis au vote : **Adopté à l'unanimité**

Budget prévisionnel 2026

Charges

. La Masterclass prévue en septembre 2026 représente un coût total 2788€. 2248€ correspondent aux frais de séjour des choristes et du chef de chœur, 540€ de frais pour la prestation d'Antoine.
. Répétitions par pupitre prévues et à prévoir 660€.
. Kakémono : support publicitaire pour les concerts et les participations aux différentes fêtes (fête des associations).
. Eglise 150€ par location.
. La rémunération du chef de chœur est basée sur une quarantaine de répétitions et concerts soit environ 4800€.
. Affiches et flyers.

. Missions et réceptions : afters après répétitions et concerts.

Produits

La participation des choristes de 1533€ pour la masterclass vient en déduction du coût réel pour BiotEnchantant qui est donc de 1255€.
La Masterclass est financée par BiotEnchantant pour un montant de 1255€.
Subvention mairie 900€
Cotisations 5928€
Intérêts livret A 50€

La trésorerie se décompose au 25/04/2026 :
CC CA 1768,74€ Livret A CA 5133,56€ Espèces 182,31€
Au vu de ce budget, nous avons (le bureau) décidé de laisser le montant de la cotisation pour l'année 2026-2027 à 141€.
Le montant des cotisations couvre la rémunération d'Antoine en tablant sur une moyenne de 38 choristes. La trésorerie nous permettra d'absorber éventuellement une augmentation du nombre de répétitions et concerts. La subvention nous permet de faire des achats de prestations ou de services.
Le budget prévisionnel est donc basé sur une cotisation de 141€ par an (47€ par trimestre). Le montant de l'adhésion reste inchangé à 15€. Soit un total de 156€.

Le rapport budget prévisionnel est mis au vote : **Adopté à l'unanimité**

Autorisation de signature des chèques de l'association au Crédit Agricole par Sylvie Decourcelle, trésorière adjointe**. Adopté à l'unanimité**

3-Projets

Masterclass proposée aux choristes avec notre chef de chœur sur un week-end en septembre 2026 aux Iles de Lérins.